

Les fondamentaux de la réglementation douanière

OBJECTIFS

Connaître les principes du classement tarifaire
Différencier les différentes règles d'origine
Savoir calculer une valeur en douane à l'importation
Les documents obligatoires et différentes procédures de dédouanement

PUBLIC CONCERNÉ

Déclarants en Douane souhaitant actualiser ou compléter ses connaissances
Toute personne souhaitant acquérir les bases de la réglementation douanière

PRÉ-REQUIS

Aucun

PROGRAMME

1 jour, 7 heures

Les missions de la douane
Evolution de la réglementation douanière
L'espèce tarifaire
 Le principe du classement tarifaire
 Les termes des positions - les notes de sections et de chapitres
 L'utilisation des Notes explicatives du système Harmonisé-NESH
 Le Renseignement Tarifaire Contraignant
L'origine douanière
 Règles d'origine de droit commun et d'origine préférentielle
 La clause de non ristourne
 Les documents justifiant l'origine préférentielle
 Le statut d'exportateur agréé
 Le système d'enregistrement REX

La valeur en douane
 La détermination de la valeur en douane
 La notion de vente à l'exportation
 La base de la valeur transactionnelle
Les documents d'accompagnement obligatoires
 Le document administratif unique
 Les documents de transport
 Le certificat de circulation EUR1
 Les documents de dédouanement à l'import et export : EX – IM – T1 – T2
Les procédures de dédouanement
 La procédure de droit commun
 Les procédures domiciliées : PDD – PDU – PDUC
 Les télé-procédures DELTA
 Les procédures de sureté douanières : ECS – ICS

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATION

Animation par des experts assurant au quotidien des missions techniques auprès des entreprises, formés et qualifiés avec un suivi d'actualisation rigoureuse
Vidéo projecteur
Support de cours
Cas pratiques
Test de connaissances de fin de formation

DATES, LIEUX ET COÛTS

Les 28 et 29 janvier 2019
Baie-Mahault
990 € HT

Connaître et utiliser les différents régimes particuliers douaniers

Savoir affecter un régime douanier et mettre en place le régime approprié

OBJECTIFS

Choisir le régime douanier le plus adapté aux flux de l'entreprise
Maîtriser le paiement des droits et taxes
Optimiser les flux

PUBLIC CONCERNÉ

Déclarants en douane
Responsables transports internationaux
Responsables service ADV Export
Employés service ADV Export
Responsables Achats & Sourcing

PRÉ-REQUIS

Avoir des notions sur l'origine, la valeur et l'espèce

PROGRAMME

1 jour, 7 heures

Les régimes à l'importation

- La mise en libre pratique
- La mise à la consommation
- L'admission temporaire (AT), le carnet ATA
- Le perfectionnement actif
- L'entrepôt douanier
- L'importation temporaire
- Régimes des retours et franchises

Les régimes à l'exportation

- L'exportation définitive
- L'exportation temporaire,
- Le perfectionnement passif

Les entrepôts nationaux

- d'importation
- d'exportation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATION

Animation par des experts assurant au quotidien des missions techniques auprès des entreprises, formés et qualifiés avec un suivi d'actualisation rigoureuse
Vidéo projecteur
Support de cours
Cas pratiques
Test de connaissances de fin de formation

DATES, LIEUX ET COÛTS

Le 30 janvier 2019
Baie-Mahault
600 € HT

L'Installation de Stockage Temporaire (IST)

Savoir déclarer et gérer un IST

OBJECTIFS

Savoir déclarer et renouveler un IST
 Connaître les avantages et les obligations d'un IST
 Savoir gérer un IST

PUBLIC CONCERNÉ

Déclarants en douane
 Responsables transports internationaux
 Responsables Achats & Sourcing

PRÉ-REQUIS

Connaissance de la réglementation douanière

PROGRAMME

1 jour, 7 heures

Les Modalités du Dédouanement

- La prise en charge des marchandises
- Les personnes habilitées à déclarer

Les Procédures de dédouanement

- Introduction
- Le dépôt de la déclaration
- Rappel sur les régimes de stockage

L'Installation de stockage temporaire – IST

- Les bases juridiques
- Les conditions d'octroi de l'autorisation
- Les modalités de délivrance de l'autorisation`
 - Les nouvelles demandes
 - Le renouvellement

- Le fonctionnement de l'IST
 - L'entrée
 - Le séjour
 - Les obligations
- Les manipulations
 - La sortie
 - Les mouvements entre IST

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATION

Animation par des experts assurant au quotidien des missions techniques auprès des entreprises, formés et qualifiés avec un suivi d'actualisation rigoureuse

Vidéo projecteur

Support de cours

Cas pratiques

Test de connaissances de fin de formation

DATES, LIEUX ET COÛTS

Le 31 janvier 2019

Baie-Mahault

600 € HT

Savoir utiliser GAMMA/EMCS



Comprendre et effectuer les opérations de déclarations dématérialisées pour les produits soumis ou en suspension de droits d'accises

OBJECTIFS

Rappel des différents types de documents d'accompagnement (DAA – DAE – DSA)
Présentation du système GAMM@ / EMCS
Acquisition d'autonomie dans la saisie d'un DAA/DAE dans Pro-douane (GAMM@ / EMCS)
Connaître l'interface Gamma au travers des cas pratiques

PUBLIC CONCERNÉ

Déclarants en douane
Responsable douane
Responsable transports internationaux & logistique
Responsable service ADV Export
Employés service ADV Export
Responsable service juridique
D.A.F / Comptabilité

PRÉ-REQUIS

Connaître les bases de la réglementation douanière

PROGRAMME

1 jour, 7 heures

Introduction

EMCS et GAMM@
La Dématérialisation
La Sécurisation

GAMM@ /EMCS

Les mouvements nationaux en droits suspendus
Les mouvements en droits acquittés
Le circuit de la DAE – GAMM@
Comment utiliser GAMM@

La Réglementation

Les délais de transport
L'enlèvement vers un Tiers Intracommunautaire ou à l'export

L'enlèvement à la propriété

L'enlèvement à l'import dans GAMM@
GAMM@ et les procédures douanières
Les produits exclus de GAMM@

Ce qu'il faut connaître

La structure des Droits d'Accise
Les crédits liés à la charge de l'entrepôt
Les particularités concernant le transport
Vérifier votre nomenclature
Les régimes particuliers
Les autres sites importants

L'OEA et GAMM@

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATION

Animation par des experts assurant au quotidien des missions techniques auprès des entreprises, formés et qualifiés avec un suivi d'actualisation rigoureuse
Vidéo projecteur
Support de cours
Cas pratiques
Test de connaissances de fin de formation

DATES, LIEUX ET COÛTS

Le 1^{er} février 2019
Baie-Mahault
600 € HT

2018

FORMATION DOUANE (Inter)

Guadeloupe

N° de déclaration d'activité formation : 11 94 05941 94

Intitulé des formations	Réf.	Date des sessions	Lieu	Tarif HT	Nombre de stagiaires
Les fondamentaux de la réglementation douanière	FRD	Les 28 et 29 janvier 2019	Baie-Mahault	990€	
Connaître et utiliser les régimes particuliers douaniers	RP	Le 30 janvier 2019	Baie-Mahault	600 €	
L'installation de stockage temporaire (IST)	IST	Le 31 janvier 2019	Baie-Mahault	600 €	
Savoir utiliser GAMMA/EMCS	GAM	Le 1 ^{er} février 2019	Baie-Mahault	600 €	

Coût de la formation : Le tarif de la session est un tarif par stagiaire hors frais de repas (Le lieu de la formation sera précisé sur la convocation)

Entreprise

Raison sociale : Resp. Formation :

E.mail : Tél : Fax :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Inscription STAGIAIRE(S)

STAGIAIRE (S)		Référence formations	Fonction dans l'entreprise	Niveau de connaissance sur le thème de la formation*
NOM	Prénom			

*Débutant (faible connaissance du sujet), confirmé (connaissances académiques), expert (a déjà suivi des formations sur le thème)

Au(x) stage(s) de formation intitulé(s) :

Facturation Entreprise ou organisme gestionnaire

Raison sociale : CP – Ville

Adresse :

e.mail : Tél :

Important pour facturation auprès de l'OPCA, l'accord de prise en charge est à transmettre avant le début de la formation

Un forfait administratif de 80 euros HT. sera facturé pour tout changement de données concernant le paiement après la prestation

 Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-joint en annexe

Date :

Signataire :

Titre du signataire :

Cachet et Signature

Bulletin d'inscription à retourner à GMJ PHOENIX, accompagné d'un chèque d'acompte de 30 % du montant de la formation et des conditions générales de vente avec la mention « Bon pour acceptation »

FORMATION

N° de déclaration d'activité formation : 11 94 05941 94

Inscription : Toute inscription doit se faire par écrit (le bulletin d'inscription, bon de commande, validation de la proposition commerciale) et doit être adressée au plus tard trois semaines avant le début de la formation. La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.

L'inscription ne sera définitive qu'après paiement de 30% du prix de la formation auprès de GMJ PHOENIX. GMJ PHOENIX se réserve le droit de disposer librement des places tant que les frais d'inscription n'ont pas été entièrement réglés.

Nota : L'accès à certains stages fait l'objet de critère particulier (pré-requis)

Date de la formation : Les dates de chaque formation sont indiquées soit sur le planning formation diffusé par GMJ PHOENIX, soit par accord entre un ou plusieurs demandeurs de formation et GMJ Phoenix.

Une confirmation de votre inscription sera adressée rappelant les dates et le lieu de la formation.

Selon la législation en vigueur, une Convention de formation est établie et dûment signée par les deux parties.

Frais de formation : Les frais de formation sont ceux indiqués sur le bulletin d'inscription ou sur l'offre spécifique de formation. Le tarif de formation comprend les frais pédagogiques ainsi que la documentation mise à la disposition des stagiaires (hors ouvrage réglementaire).

S'il y a lieu, les frais de restauration, de transport et d'hébergement seront facturés en sus des frais pédagogiques.

La facturation comprend la perception de la TVA aux taux applicables dans les conditions réglementaires.

Paiement : Toute formation est payable par chèque ou virement bancaire, à réception de la facture émise par GMJ PHOENIX. En cas de subrogation auprès d'une OPCA, l'entreprise s'engage à demander dans les temps une prise en charge, cet accord de prise en charge doit nous parvenir avant le début de la formation. Le bénéficiaire devra s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. En l'absence de prise en charge dans les temps, nous facturerons directement l'entreprise. (Tout retard de paiement entraînera une pénalité calculée au taux de une fois et demie le taux légal sur les sommes restant dues. Par ailleurs, un forfait administratif de 80 euros HT. sera facturé pour tout changement de données concernant le paiement après la prestation).

Report ou annulation : GMJ PHOENIX se réserve le droit de reporter ou d'annuler toute formation en cas de circonstances indépendantes de sa volonté (notamment si l'effectif n'est pas suffisant) sans que la responsabilité de GMJ PHOENIX ne puisse être engagée. Dans ce cas, GMJ PHOENIX avisera l'entreprise et (ou) les stagiaires dans les plus brefs délais des changements intervenus.

En cas de report, GMJ PHOENIX proposera une nouvelle date de formation à l'entreprise et aux stagiaires qui pourront soit accepter, soit refuser le report de la formation.

En cas de refus de report ou d'annulation les sommes versées seront restituées.

En aucun cas GMJ PHOENIX ne sera tenu de verser une quelconque indemnité.

Toute annulation devra être notifiée par écrit / lettre recommandée au plus tard 10 jours avant le début du stage. A défaut de notification dans les délais impartis, 50% du prix seront dus à GMJ PHOENIX à titre de dédit.

L'intégralité des frais d'inscription sera du à GMJ PHOENIX si le stagiaire abandonne en cours de formation. Toute formation commencée est due en intégralité.

GMJ PHOENIX se réserve le droit de facturer tout ou partie des frais engagés en cas d'annulation d'une formation intra entreprise.

Pour les formations hors métropole : Compte-tenu de la difficulté d'organisation de la formation, des intervenants et de l'importance des frais engagés, toute inscription est définitive. Toute annulation entraînera la facturation des frais engagés.

Validation de la formation : La preuve de la participation des stagiaires résultent de l'émargement de la feuille de présence. A l'issue de la formation, le participant remplit une fiche d'évaluation et une attestation de formation leur sera remise.

Litige : Tout litige qui ne serait être réglé à l'amiable, sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Meaux.

Date - Cachet et signature
Apposer la mention « Bon pour acceptation »